	منظمة الامم المتحدة للزراعة والامانة	<b>CFS 93/2 Sup.2</b> <b>Février 1993</b>
	联合国粮食及农业组织	
	<b>FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS</b>	
	<b>ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE</b>	
	<b>ORGANIZACION DE LAS NACIONES UNIDAS PARA LA AGRICULTURA Y LA ALIMENTACION</b>	

Point II de l'ordre  
du jour provisoire

## COMITE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE

Dix-huitième session

Rome, 29 mars - 1er avril 1993

### RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE AU POINT D'UN INDICE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE DES MENAGES

#### I. GENERALITES

1. Le Comité, à sa dix-septième session, a examiné quelques approches possibles pour évaluer l'accès à la nourriture et suivre la sécurité alimentaire des ménages, sur la base du document CFS:92/3<sup>1</sup>. Ce document passait en revue les différentes approches et les indicateurs pertinents pour surveiller la sécurité alimentaire des ménages à l'aide de données généralement disponibles au plan international et il concluait qu'il était approprié de regrouper ces indicateurs en un indice composite. Cette conclusion se fondait sur le fait que, la sécurité alimentaire des ménages étant un concept multidimensionnel déterminé par plus d'un facteur, aucun indicateur ne peut à lui seul en assurer le suivi. Le document notait en outre que des progrès peuvent être réalisés dans l'élaboration d'un indice composite grâce aux données nationales dont dispose généralement la communauté internationale. Enfin, le document soulignait aussi le rôle primordial de l'indice pour suivre la sécurité alimentaire des ménages au niveau international et non pas au niveau des pays, où les indicateurs doivent s'appuyer sur des données subnationales beaucoup plus détaillées.

<sup>1</sup> *FAO, Suivi de l'accès à la nourriture et de la sécurité alimentaire des ménages: quelques approches, CFS: 92/3, 1992.*

2. Le Comité a, de façon générale, souscrit au plan de travail proposé par le Secrétariat dans le document susmentionné, à savoir des études sur documents en vue de l'élaboration de l'indice composite, l'analyse de l'indice et, à la suite de cette évaluation initiale, quelques travaux au niveau des pays, en vue d'améliorer encore la précision de l'indice. Le présent document fait état des progrès réalisés jusqu'ici. L'essentiel du rapport (Section II) est d'ordre technique, afin de rendre les méthodes adoptées aussi transparentes que possible et d'encourager les experts nationaux en matière d'élaboration d'indices à formuler des observations et avis. Dans cette section, certains résultats sont en outre mis en lumière. Le document se termine par quelques conclusions finales qui figurent à la Section III.

## **II. ELABORATION D'UN INDICE COMPOSITE DE SECURITE ALIMENTAIRE DES MENAGES**

### **2.1 Choix des indicateurs individuels pour l'indice composite**

3. Le document mentionné ci-dessus (CFS:92/3) donnait une liste de huit variables permettant d'établir l'indice composite, à savoir: production vivrière par habitant, recettes d'exportation par habitant, mesure des écarts de prix entre les marchés, écart de la production agricole par habitant par rapport à la tendance, PIB par habitant en monnaie locale ou en unités de parité du pouvoir d'achat (PPA), mesure de la distribution des revenus dans le pays, dépenses publiques affectées aux transferts de revenus ciblés et aux subventions alimentaires, et indice de l'inflation des prix des aliments intéressant les ménages à faible revenu. En outre, d'autres indicateurs possibles ont été proposés pendant le débat au sein du CSA, comme notamment le rapport entre les salaires et les prix des aliments et la proportion des dépenses totales consacrées à l'alimentation.

4. Dans un premier stade, on a passé en revue les statistiques concernant la série susmentionnée d'indicateurs en vue finalement de les sélectionner et de les incorporer dans l'indice composite. Les deux indicateurs, la production vivrière par habitant et les recettes d'exportation par habitant, étaient censés représenter les disponibilités alimentaires moyennes d'un pays (production + importations). Si ces données sont généralement disponibles, on a découvert au cours de l'examen qu'afin d'avoir une idée plus précise des disponibilités alimentaires, les denrées finalement retenues doivent être celles consommées dans le pays considéré car le régime alimentaire varie fortement d'un pays à l'autre. Il fallait donc envisager un indicateur des disponibilités alimentaires plus général, comme les disponibilités énergétiques alimentaires quotidiennes par habitant (DEA).

5. Dans le cas des deux autres variables indiquées ci-dessus, à savoir les dépenses alimentaires affectées aux transferts de revenus ciblés et aux subventions alimentaires, ainsi que les écarts de prix entre les marchés, on ne disposait pas de données pouvant être utilisées pour l'indice composite. Ce sont des facteurs importants qui ont une incidence sur la sécurité alimentaire des ménages et il faut donc s'efforcer de réunir ces données statistiques au niveau des pays. Quant aux prix des aliments, s'il existe quelques données au niveau international, elles se réfèrent aux prix des denrées en général et ne se réfèrent pas expressément aux ménages à faible revenu qui sont au centre de cette étude; en outre, le nombre des pays couverts est faible. Cette lacune a été dans une certaine mesure surmontée en exprimant le PNB par habitant en valeur réelle et, à cette fin, selon la pratique courante, on a utilisé un critère général d'inflation, le coefficient déflateur de PNB.

6. A propos du rapport entre les salaires et les prix en tant qu'indicateur, deux problèmes ont été constatés. Premièrement, comme indiqué dans le document théorique sur ces travaux (document CFS 92/3), on ignore généralement dans quelle mesure les données disponibles sur les taux de salaire sont représentatives du milieu rural et des secteurs urbains non structurés, où se trouvent en majorité les ménages à faible revenu. Deuxièmement, même si cette représentation est appropriée, le nombre des pays couverts par les statistiques est actuellement insuffisant. L'autre indicateur proposé, à savoir la proportion des dépenses totales d'un ménage consacrées à l'alimentation, nécessite des informations premièrement sur ces proportions pour une année de base et deuxièmement, sur une base annuelle, sur au moins les dépenses totales (ou le revenu) des ménages et les prix des aliments. Il y avait de graves lacunes statistiques dans ces deux types de données.

7. En raison de ces limites, l'indice composite a été finalement élaboré sur la base des trois variables suivantes: DEA par habitant, PNB par habitant exprimé en unités de parité du pouvoir d'achat (PPA) et coefficient de variation de la répartition du revenu. Comme indiqué ci-dessus, les DEA par habitant ont été utilisées comme indicateur des disponibilités alimentaires moyennes globales destinées à la consommation humaine dans un pays. De même, le PNB par habitant exprimé en valeur réelle a servi à calculer le pouvoir d'achat réel total d'un individu moyen. La troisième variable, le coefficient de variation de la répartition du revenu, indique le degré d'égalité ou d'inégalité dans la répartition du revenu des ménages.

## 2.2 Méthodologie

### a) Base de données utilisée pour l'indice composite

8. Les DEA par habitant, qui servent à mesurer les disponibilités alimentaires moyennes totales d'un pays destinées à la consommation humaine pendant une année, se comprennent facilement et sont très souvent utilisées comme mesure supplétive de la consommation moyenne par habitant. Les estimations des DEA par habitant ont été établies sur la base des bilans alimentaires de la FAO. Ces estimations sont calculées en fonction des denrées alimentaires globales disponibles pour la consommation humaine dans un pays pendant une année, converties en unités d'énergie et divisées par le nombre d'habitants. Les disponibilités totales comprennent la production, les importations nettes et les variations de stocks.

9. L'inclusion dans l'indice composite du PNB par habitant comportait les étapes ci-après. En prenant les données sur le PNB pour 1985 publiées dans les World Tables, 1992 de la Banque mondiale, exprimées en dollars courants et les taux de change du PNB réel par habitant publiés régulièrement dans le Manuel de statistiques du commerce international et du développement, 1992 de la CNUCED, on a estimé les PNB réels par habitant en dollars pour la période 1985-1990. Ensuite, ces revenus ont été exprimés en unités de PPA à l'aide des facteurs d'ajustement des PPA pour chaque pays tirés des statistiques figurant dans le Rapport mondial sur le développement humain, 1992, du PNUD. Les unités de PPA ont été utilisées de préférence aux dollars E.-U. parce qu'elles correspondent mieux au pouvoir d'achat réel des monnaies des pays en développement. Deuxièmement, suivant le raisonnement fait au cours d'une opération analogue effectuée par le PNUD concernant l'indice de développement humain, on a établi un plafond, ou limite supérieure, pour le PNB par habitant. On présume donc que les revenus supérieurs à un certain seuil (élevé) n'influent

guère sur l'amélioration de la sécurité alimentaire des ménages. Conformément au Rapport sur le développement humain de 1992, le plafond du PNB par habitant a été fixé à 4 850 dollars PPA pour 1990 et à des niveaux légèrement inférieurs pour les années antérieures. Six à huit pays dans l'échantillon avaient un PNB par habitant supérieur à ce seuil, si bien que l'on a ramené leur revenu à ce niveau de seuil.

10. C'est la Division de la statistique de la FAO qui a recueilli les données sur la répartition du revenu utilisées ici, sur la base d'enquêtes concernant le revenu ou les dépenses des ménages. Ces données sur la répartition du revenu entre les ménages étaient disponibles pour 49 pays en développement. La répartition du revenu a été exprimée en fonction de la variance des revenus ou des dépenses (de leur logarithme), suivant le cas. Plus la variance est grande, plus la dissymétrie est considérable, etc. Avant d'incorporer la variable de la répartition du revenu dans l'indice composite, elle a été transformée en un indicateur d'égalité de sorte que, comme pour les DEA et le PNB par habitant, plus la valeur de cet indicateur est élevée, plus l'égalité est grande et donc plus il y a de chances de parvenir à la sécurité alimentaire.

b) Regroupement de divers indicateurs en un indice composite

11. Cette opération s'est faite en deux étapes: l'élaboration d'indicateurs normalisés indépendants des unités pour chacun des trois éléments de l'indice composite et le choix d'une série de coefficients de pondération relatifs pour leur agrégation. Les méthodes utilisées sont exposées ci-après:

12. Elaboration d'indicateurs normalisés: D'ordinaire, on obtient des indicateurs normalisés en donnant à l'indicateur une valeur type ou normale et en exprimant la valeur de l'indicateur pour chaque pays en fonction de son écart par rapport à la norme. A cette fin, on utilise souvent comme norme la valeur moyenne ou maximale de l'échantillon. Etant donné que l'indice composite considéré ici sert avant tout à évaluer les progrès réalisés par chaque pays dans la réduction de l'insécurité alimentaire des ménages, il est indispensable que la méthode de normalisation soit valable à long terme. Deuxièmement, afin de déterminer si un pays fait des progrès pendant une certaine période, il faut par ailleurs que la méthode tienne compte en quelque sorte du but à atteindre. Toutefois, la réduction de l'insécurité alimentaire des ménages est un processus dynamique et il ne serait donc pas approprié de lier sa réalisation à des valeurs normatives spécifiques. Cela étant, les valeurs maximales des trois variables pour les pays inclus dans l'échantillon pendant la période considérée (1985 à 1990) ont été utilisées pour la normalisation des données brutes. Ces valeurs maximales étaient les suivantes: 4 850 dollars PPA pour le PNB par habitant, 3 300 kcal pour les DEA par habitant et 0,20 (valeur inversée) pour la répartition du revenu (voir paragraphe 10 ci-dessus).

13. Afin de rendre plus claire la méthode de normalisation utilisée, poser:

$X_{jt}$  = la valeur de l'indicateur brut (non normalisé)  $i$  dans le pays  $j$  et dans l'année  $t$ ;

où

$i = 1$  se réfère au PNB par habitant en unités PPA;

$i = 2$  se réfère aux DEA par habitant,

$i = 3$  se réfère à l'indicateur d'égalité des revenus.

Ainsi, pour le pays  $j$  dans l'année  $t$ , les indicateurs normalisés ont été définis comme suit:

$$\begin{aligned} NX_{ijt} &= 1 - \{\text{Max}(X_i) - X_{ijt}\} / \text{Max}(X_i) \\ &= X_{ijt} / \text{Max}(X_i) \end{aligned}$$

où  $\text{Max}(X_i)$  désigne les valeurs maximales de la variable  $i^{\text{ème}}$ . Par exemple, pour le PNB par habitant, où la valeur de  $\text{Max}(X_i)$  est 4 800 dollars PPA, l'indicateur normalisé pour un pays avec un PNB par habitant de 1 200 dollars PPA serait de 0,25, contre 0,83 pour un pays avec un PNB par habitant de 4 000 dollars PPA.

14. Choix des coefficients de pondération et agrégation des indicateurs normalisés: On a utilisé les formules ci-après pour regrouper les indicateurs normalisés en un indice de sécurité alimentaire des ménages (ISAM):

$$ISAH_{jt} = \sum_{i=1}^3 w_i NX_{ijt}$$

où les coefficients de pondération  $w_i$  ( $w_1 + w_2 + w_3 = 1$ ) ont été obtenus de façon empirique (voir ci-dessous) et où  $NX_{ijt}$  désigne les indicateurs normalisés tels qu'ils ont été définis plus haut. Il a fallu procéder à une analyse statistique pour déterminer ces coefficients de pondération relatifs. A cette fin, on a sélectionné une série de coefficients de pondération de façon à ce que l'indice composite qui en résulte explique la plus forte proportion des variations dans une mesure de la sécurité alimentaire des ménages obtenue indépendamment pour tous les pays compris dans l'échantillon. Cette mesure de la sécurité alimentaire des ménages a été représentée par la proportion de la population d'un pays ayant une consommation alimentaire insuffisante<sup>2</sup>. Ces estimations ont été effectuées à l'aide d'une méthode semblable à celle employée par la FAO pour sa cinquième Enquête mondiale sur l'alimentation<sup>3</sup>. Cette méthode utilise l'écart type des DEA par habitant, obtenu grâce aux enquêtes sur la consommation des ménages ou sur les budgets alimentaires pour déterminer le nombre d'habitants d'un pays ayant des apports énergétiques différents. Le seuil calorique est le point critique au-dessus duquel la consommation est considérée comme insuffisante.

<sup>2</sup> Le nombre d'habitants d'un pays ayant une consommation alimentaire insuffisante, qui est un dénombrement d'individus, est un indicateur important de la sécurité alimentaire des ménages. Si l'on peut ainsi connaître l'ampleur du problème du point de vue de la population touchée, on ignore sa profondeur, c'est-à-dire dans quelle mesure la consommation alimentaire de la couche de population souffrant d'insécurité alimentaire est inférieure aux besoins limites. C'est là également un aspect essentiel de l'insécurité alimentaire des ménages et il faut en tenir compte au fur et à mesure que les données nécessaires sont disponibles.

<sup>3</sup> Cinquième Enquête mondiale sur l'alimentation, FAO 1987, Rome, et Disponibilités alimentaires mondiales et prévalence de la sous-alimentation chronique dans les régions en développement: Evaluation de 1992, FAO 1992, Rome.

Il a été fixé à 1,54 fois le métabolisme de base (MB). Le MB est fonction des caractéristiques démographiques d'un pays. On présume que la partie de la population ayant des DEA par habitant inférieures à ce niveau souffre d'insécurité alimentaire. Cette mesure indépendante de la sécurité alimentaire, encore qu'appropriée pour le contrôle de validité comme ici, n'est pas indiquée pour suivre les progrès de la sécurité alimentaire des ménages car un des deux paramètres qui déterminent son niveau ne permet pas d'effectuer des mesures plus fréquentes dans la pratique.

15. Les coefficients de pondération qui ont été finalement retenus étaient les suivants: 0,15 pour le PNB par habitant, 0,65 pour les DEA par habitant et 0,20 pour l'égalité du revenu. Avec ces coefficients, l'indice composite expliquait environ 80 pour cent des variations entre pays dans la mesure ci-dessus de sécurité alimentaire des ménages. La distribution des indices de sécurité alimentaire des ménages en ce qui concerne la proportion de la population souffrant d'insécurité alimentaire dans les pays inclus dans l'échantillon se trouve à la figure 1.

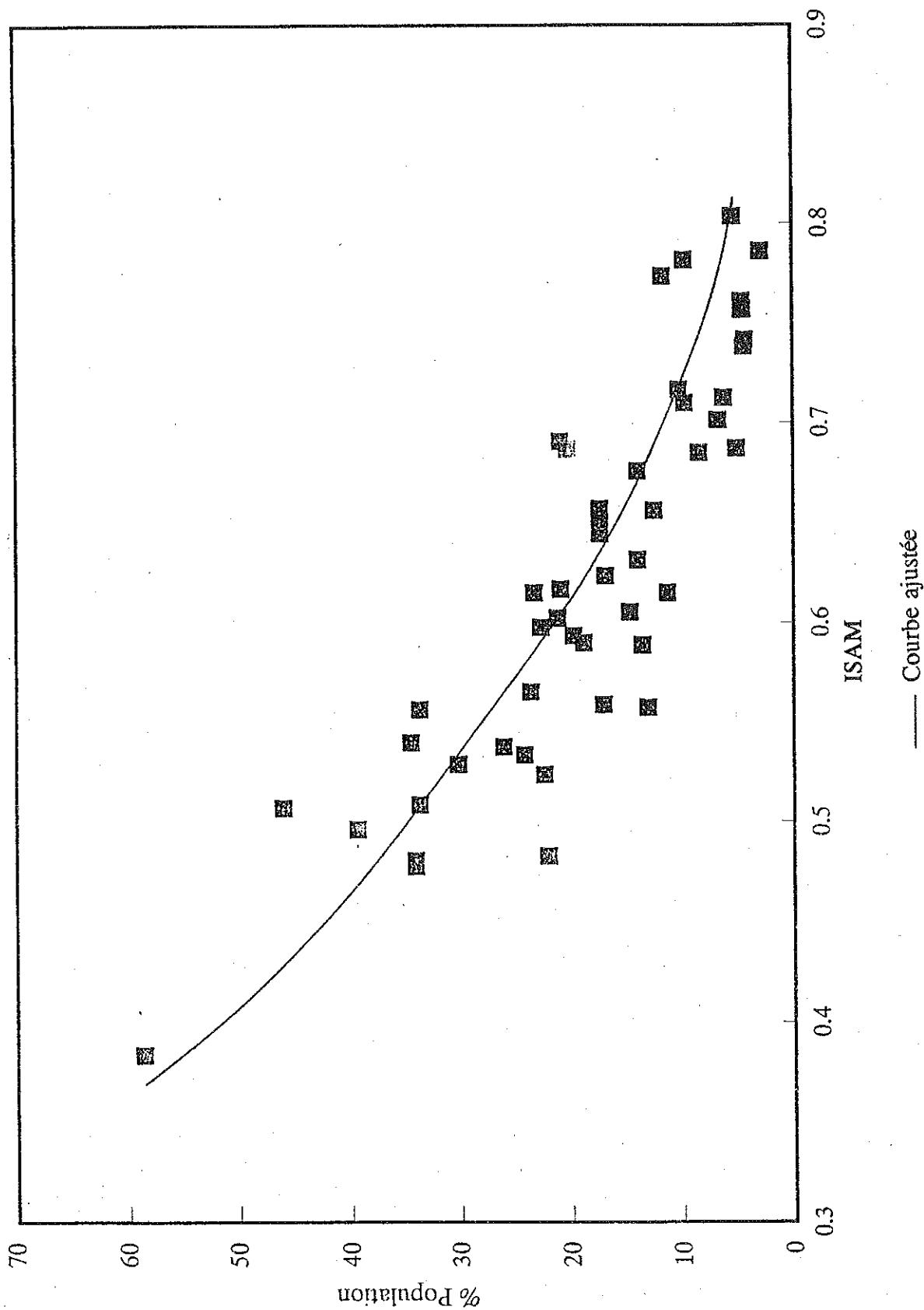
### 2.3 Résultats

16. Les indices composites estimés de la sécurité alimentaire des ménages pour les 49 pays et les progrès réalisés dans la sécurité alimentaire des ménages pendant la période 1985-1990 figurent à l'annexe 1. Certaines observations fondamentales sur ces résultats sont formulées ci-dessous.

17. A dessein, plus la valeur de l'indice est proche de 1, plus la sécurité alimentaire des ménages est grande. Les valeurs effectives des indices pour 1985 varient de 0,38 à 0,80. Parmi les pays inclus dans l'échantillon, l'Argentine venait au premier rang, avec un indice de 0,80 et l'Ethiopie au dernier, avec un indice de 0,38. Comme expliqué ci-dessus, la valeur globale de l'indice est un agrégat pondéré de trois valeurs normalisées distinctes, dont chacune prise isolément pourrait classer un pays de façon différente. L'Egypte, par exemple, se trouvait au second rang en ce qui concerne l'indice composite, mais était au premier rang pour les DEA par habitant, au treizième pour l'égalité des revenus et au vingt-neuvième pour le PNB par habitant.

18. Il apparaît que 28 des 49 pays, parmi lesquels notamment ceux à très forte population, ont obtenu des améliorations et 13 d'entre eux une augmentation de l'indice de plus de 5 pour cent. Parmi ceux-ci figurent aussi bien les pays qui au départ avaient une sécurité alimentaire faible, comme l'Ethiopie, les Philippines, l'Ouganda et le Népal, que d'autres, comme la Turquie, la Chine, la République de Corée et la Tunisie qui, à l'origine, avaient une sécurité alimentaire élevée. A l'autre extrémité de la distribution, quatre pays, à savoir Trinité-et-Tobago, le Ghana, Panama et la Côte d'Ivoire ont connu une chute de l'indice de 5 pour cent ou plus. Comme pour l'autre catégorie, on trouvait aussi bien des pays jouissant d'une sécurité alimentaire élevée que faible. Aucun changement de l'ISAM n'a été enregistré pour l'Egypte et le Mexique. Si ces deux pays sont allés de l'avant en ce qui concerne le PNB par habitant, les DEA par habitant n'ont pas changé en Egypte, alors qu'elles ont diminué de près de 5 pour cent au Mexique.

Figure 1: RAPPORT ENTRE L'INDICE DE SECURITE ALIMENTAIRE DES MENAGES (ISAM) ET LA PROPORTION DE LA POPULATION AYANT UNE CONSOMMATION INSUFFISANTE, 1985



19. Pour huit pays, le PNB par habitant et les DEA par habitant se sont détériorés, et donc aussi l'indice composite. L'inverse s'est avéré pour 20 autres pays. Dans plusieurs cas, une amélioration d'un élément de l'indice a largement compensé la détérioration d'un autre et ainsi dans l'ensemble, il y a eu progrès. Cela a été particulièrement le cas là où les DEA par habitant ont augmenté et, en raison de la place plus grande qu'elles occupent dans l'indice composite, elles ont largement compensé une chute du même ordre du PNB par habitant. Etant donné qu'il n'y avait pas de statistiques distinctes sur la répartition du revenu pour les deux périodes, on n'a pas pu examiner de quelle façon les variations de la répartition du revenu ont influé sur l'indice. On estime de façon générale que de nombreux pays en développement ont connu une concentration du revenu pendant la période 1985-90. Dans ce cas, les progrès devraient être plus faibles.

### III. CONCLUSIONS

20. Il s'agissait avant tout de mettre au point un indicateur pouvant être utilisé au plan international et couvrant de nombreux pays, pour suivre les tendances relatives à l'accès à la nourriture au niveau des ménages, et pour identifier les situations où l'insécurité alimentaire chronique semblait se dégrader avec le temps et qui pouvaient exiger une action internationale. Il fallait donc que l'indice composite examiné ci-dessus se fonde sur un cadre conceptuel uniforme et sur un ensemble uniforme de statistiques. L'indice, dans l'état actuel, est relativement simple en ce qui concerne le concept fondamental, le schéma et pour ce qui est de son utilisation des statistiques facilement accessibles. En dépit de cette simplicité, l'indice est suffisamment précis pour expliquer les variations du comptage des individus lorsqu'on évalue la sécurité alimentaire des ménages. Ce travail a par ailleurs permis d'identifier, grâce à l'examen des statistiques pertinentes, certaines lacunes dans les données et donc dans certains secteurs où il serait utile de poursuivre les travaux. Enfin, les résultats ont corroboré une conclusion prévue, c'est-à-dire que la sécurité alimentaire des ménages étant un concept multidimensionnel peut être mesurée plus précisément avec un indice composite qu'avec n'importe quel indicateur pris isolément.

21. Ce travail a mis en lumière qu'aucun des trois indicateurs à lui seul n'était aussi approprié que l'indice composite. En utilisant les données pour tous les 49 pays considérés, le contrôle de la validité (par. 15) donnait beaucoup plus d'importance aux DEA par habitant que les deux autres éléments de l'indice composite. Il semble toutefois, d'après nos travaux préliminaires, que l'importance relative des trois indicateurs ne sera pas la même pour tous les pays mais variera avec les DEA par habitant. Les travaux ultérieurs relatifs à l'indice composite devraient notamment être axés sur la détermination de ces coefficients de pondération à différents niveaux de DEA par habitant.

22. Les statistiques relatives à la répartition du revenu entre les ménages sont obtenues grâce aux vastes enquêtes sur les ménages qui sont d'ordinaire relativement coûteuses et ne sont donc effectuées que de temps à autre dans la plupart des pays en développement. Toutefois, l'absence d'estimations plus fréquentes de la répartition du revenu n'entrave pas nécessairement ce type d'activité, à condition que la répartition du revenu ne change pas rapidement pendant une courte période. En outre, même si les données récentes font défaut, des tests de sensibilité peuvent être effectués pour montrer l'effet sur la sécurité alimentaire des ménages, si l'on estime que la répartition du revenu s'est sensiblement modifiée par rapport à l'année de base de l'enquête. Cependant, ce travail n'a porté que sur 49 pays, faute

de données sur la répartition du revenu pour ces dernières années. Comme on le sait fort bien, notamment sur la base des résultats examinés ici, la répartition du revenu est un facteur clé pour déterminer la sécurité alimentaire des ménages, si bien qu'il faut s'efforcer de recueillir et d'analyser périodiquement ces statistiques au niveau des pays.

23. L'approche relative à l'indice composite exposée ici sera encore réexaminée sur la base des résultats obtenus par deux études connexes qu'effectue actuellement la FAO au niveau du pays. Premièrement, la bourse de recherche André Mayer 1992/93 porte sur l'identification des indicateurs socio-économiques permettant de suivre l'accès à la nourriture des groupes vulnérables. Le titulaire de la bourse André Mayer a été choisi vers la fin de 1992 et les travaux de recherche ont commencé récemment. Deuxièmement, le SMIAR, avec le soutien de la CEE et du Save-the-Children Fund, met au point des cartes de risque pour détecter les zones vulnérables d'un pays et pour suivre la situation de la sécurité alimentaire dans celles-ci. Cette étude contribuera à identifier les indicateurs pertinents d'accès à la nourriture aux niveaux national et subnational. Les résultats de ces activités seront portés à la connaissance du Comité.

24. Le Secrétariat attend avec intérêt de connaître les observations du Comité sur l'indice composite présenté ici et les suggestions relatives à la poursuite des travaux dans ce domaine.

Annexe 1: Indice de la sécurité alimentaire des ménages (ISAM)

Base des données pour calculer l'ISAM de 1985					
Pays	Valeur ISAM 1985	Variation de l'ISAM 1985 à 1990 (1985 = 100)	PNB par habitant en unité PPA (1985)	DEA par habitant (1985)	Variance du log du revenu (années 80)
Argentine	0,80	99	4 000 1/	3 105	0,54
Egypte	0,79	100	1 843	3 318	0,49
Mexique	0,78	100	4 000 1/	3 133	0,86
Trinité-et-Tobago	0,77	95	4 000 1/	3 038	0,70
Chine	0,76	106	2 352	2 596	0,22
Corée, Rép. de	0,76	106	2 989	2 822	0,35
Turquie	0,76	108	3 155	3 043	0,61
Algérie	0,74	105	3 531	2 754	0,42
Tunisie	0,74	107	3 144	2 925	0,57
Uruguay	0,72	102	3 656	2 691	0,51
Indonésie	0,71	104	2 156	2 578	0,28
Malaisie	0,71	104	4 000 1/	2 688	0,65
Jordanie	0,70	99	2 297	2 661	0,36
Panama	0,69	90	3 855	2 526	0,51
Maroc	0,69	104	1 462	2 916	0,55
Venezuela	0,69	98	4 000 1/	2 600	0,72
Maurice	0,68	108	2 944	2 762	0,73
Costa Rica	0,68	101	3 223	2 716	0,87
Chili	0,66	105	4 000 1/	2 450	0,73
Paraguay	0,66	99	2 289	2 678	0,64
Colombie	0,65	106	4 000 1/	2 414	0,75
Brésil	0,64	104	3 197	2 626	1,21
Jamaïque	0,63	101	2 079	2 532	0,55
Côte d'Ivoire	0,62	90	1 154	2 700	0,66
Equateur	0,62	101	3 425	2 376	0,85
Pakistan	0,61	109	1 837	2 128	0,28
Guatemala	0,61	101	3 477	2 234	0,56
Népal	0,61	110	796	1 950	0,20
Bangladesh	0,60	105	683	1 953	0,20
Rép. dominicaine	0,60	98	2 537	2 344	0,65
Sri Lanka	0,59	97	1 991	2 423	0,68
Thaïlande	0,59	105	2 340	2 286	0,56
Swaziland	0,59	106	1 790	2 495	0,86
El Salvador	0,56	97	1 454	2 399	0,77
Inde	0,56	103	723	2 179	0,36
Philippines	0,56	110	1 854	2 182	0,54
Ghana	0,56	95	979	2 141	0,37
Rwanda	0,54	96	595	2 050	0,33
Tanzanie	0,54	96	1 243	2 288	0,76
Botswana	0,53	104	1 670	2 244	0,91
Kenya	0,53	97	824	2 143	0,47
Honduras	0,52	106	1 203	2 091	0,51
Lesotho	0,51	99	1 646	2 179	1,24
Pérou	0,51	98	2 731	1 871	0,70
Bolivie	0,50	96	1 161	2 077	0,73
Ouganda	0,48	108	459	2 014	0,53
Zambie	0,48	98	767	2 068	0,75
Malawi	0,48	96	586	2 130	0,91
Ethiopie	0,38	109	359	1 523	0,53

Note 1: Ces pays avaient un PNB par habitant (en unités de PPA) supérieur à 4 000.

